

QU'EST-CE QU'UNE ULIS PRO ?

Une ULIS lycée est un dispositif collectif qui permet d'accueillir dans des lycées ordinaires des élèves présentant des **besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap**.



Une Ulis pro est présente au sein d'un lycée professionnel. Elle a vocation à être totalement intégrée à l'établissement et les jeunes scolarisés à ce titre y sont des lycéens à part entière.

L'ULIS pro du lycée Bahuet accueille des jeunes de 16 ans à 19 ans atteints de troubles des fonctions cognitives (difficultés importantes de concentration, de mémorisation...).

NOTRE FONCTIONNEMENT

- Chaque élève bénéficie d'un **Parcours Personnalisé de Scolarisation (PPS)**
- Une **année de positionnement ou détermination** est proposée aux élèves qui arrivent sans projet professionnel bien défini.

En classe, avec l'enseignante coordonnatrice, les cours en enseignement général sont dispensés et les notions essentielles pour la compréhension des formations professionnelles sont reprises.

Les programmes travaillés sont ceux du niveau requis pour passer le **CFG (Certificat de Formation Générale)**.

La **pédagogie différenciée** mise en place permet à chaque élève d'avancer à son rythme.

Les élèves qui arrivent à l'ULIS pro effectuent des stages en entreprise pour affiner leur projet professionnel, connaître leurs envies et leurs capacités.

- Les élèves de **seconde année** d'Ulis pro ou ceux qui arrivent avec un **projet professionnel bien réfléchi** sont intégrés dans des filières professionnelles où ils suivent la totalité ou une partie des cours théoriques et des enseignements pratiques. Les apprentissages sont repris plusieurs fois par semaine, au cas par cas, avec l'enseignante coordinatrice ou l'EVS au retour de l'intégration.

L'Ulis pro s'efforce de travailler en **réseau** avec plusieurs établissements professionnels de Corrèze (LP, SEGPA, CFA...) afin de proposer aux élèves un éventail de formation.

- Certains jeunes qui ne visent pas une formation qualifiante se construisent un **portefeuille de compétences** qui leur permettra de trouver du travail en tant que travailleur handicapé.

Les concertations régulières réunissent les enseignants et les différents intervenants : **éducateurs du Sessad, orthophonistes, psychologues et médecins**.

- La coordination de l'ULIS s'effectue sous l'**autorité** et la **responsabilité** de Catherine Margez, **chef d'établissement**.
- Le **chef de travaux** référent est madame Dominique Mota
- La **coordination** de l'ULIS, comme l'**enseignement** et le soutien pédagogique, sont assurés par l'**enseignante coordinatrice**.
- Une **EVSCo** (Employée de Vie Scolaire Collectif), est affectée au dispositif.

Les objectifs principaux que nous nous fixons sont de donner confiance à ces jeunes, de valider l'enseignement général et de préparer leur avenir professionnel.

INSCRIPTION A L'ULIS

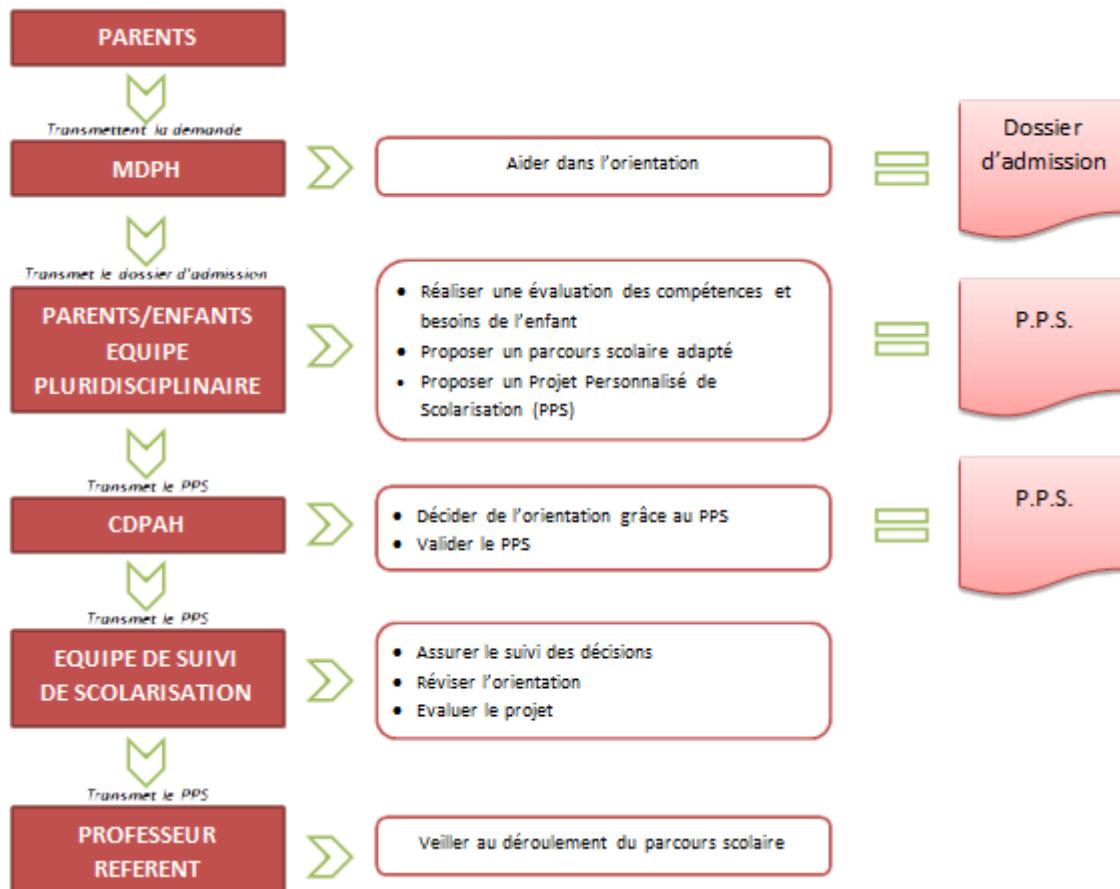
L'inscription d'un élève au sein d'une Ulis est conditionnée par une **décision préalable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH), qui se prononce au vu des éléments transmis par l'enseignant-référent, et notamment les évaluations scolaires.

Démarche à suivre :

À l'**initiative des parents** ou du représentant légal de l'enfant, il convient de **contacter la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Une **évaluation des compétences et des besoins de l'enfant** y sera réalisée par l'équipe pluridisciplinaire dépendant de la M.D.P.H.

C'est sur la **base de cette évaluation** – en accord avec la famille – que la C.D.A.P.H. statue et prend sa décision de **l'admission de l'enfant dans l'ULIS pro** ou dans une autre structure mieux adaptée à ses compétences et à ses besoins.



MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées